

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 13/02/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

AMUREA – Constitution de société

Référence : L015797

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 16 décembre 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 30/11/2022 il a été constitué une SAS dénommée: AMUREA Siège social: 64 avenue alphonse legault 35170 BRUZ Capital: 1.000 € Objet: Le conseil en relations publiques et communication, la publicité, la prospection commerciale pour le compte de tiers en général, l'activité d'apporteur d'affaires, le commissionnement desdites activités ainsi que toutes prestations de services se rattachant aux activités énoncées ci-dessus. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : – la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; – la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; – la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; – toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président: M. RAMEAU Jean-baptiste 64 avenue alphonse legault 35170 BRUZ Transmission des actions: Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. La cession des actions de la Société à un tiers ou au profit d'associés est soumise au respect du droit de préemption des associés. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
